

Note concernant la création d'une zone humide / Articulation avec les résultats du diagnostic écologique

Le premier point important est de bien considérer la typologie de la zone humide à compenser. Il s'agit d'une zone humide pédologique, qui ne présente donc aucun faciès d'eau libre. La restauration ne concernera donc pas la création d'une mare.

Le secteur, au sein duquel se situe la ZAC, a l'instar de la totalité du massif de Notre-Dame, montre une densité de zones humides importante. Ce contexte pédologique sert favorablement la volonté de création d'une zone humide au sein de la ZAC, création réalisée à titre de compensation.

Compte tenu des résultats des études précédentes, il s'avère qu'il sera certainement nécessaire de décaisser le terrain sur au moins 25cm, dans le but d'atteindre les horizons pédologiques rédoxiques.

Pour cela, des sondages pédologiques préalables permettront de déterminer avec certitude la profondeur de ces horizons et ainsi du volume à décaisser.

En lien avec les enjeux écologiques identifiés au sein de la ZAC, notamment les espèces pour lesquelles des impacts résiduels existent, il est opportun d'envisager la création d'une saulaie (*Salix* sp.). Cette essence est parfaitement adaptée au sol humide avec remontée de nappe périodique (cas le plus probable à attendre) et entre pour grande partie dans le spectre de plantes hôtes de la Grande tortue, l'une des 3 espèces faisant l'objet de mesures de compensation. Les chenilles de cette espèce sont présentes en effet sur les ormes (l'espèce a donc souffert indirectement de la graphiose), les saules et les peupliers.

Ce type de milieu a par ailleurs pour avantage d'être relativement peu évolutif, facile à gérer et à entretenir. Plus généralement, l'intérêt est valable également pour d'autres guildes d'espèces.

Pour la strate herbacée, les espèces prairiales sont à privilégier. Les formations en place n'ont pas de caractère véritablement hygrophile mais relèvent d'un niveau mésohydrique. Compte tenu du contexte il est nécessaire de proscrire les espèces strictement hygrophiles qui ont de fortes chances de ne pas s'installer.

En synthèse, étapes de la mise en œuvre de la zone humide

- Sondages pédologiques préalables : détermination de la profondeur des horizons rédoxiques
- Décaissement
- Plantations de saules + végétation prairiale
- Entretien par fauche + exportation annuelle (1 seule fauche en fin de saison)